Résolution sur la Nomination du Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique - CADHP/Res.83(XXXVIII)05

 déc 05, 2005

La Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples, réunie en sa 38ième Session ordinaire tenue à Banjul, Gambie, du 21 novembre au 5 décembre 2005;

***Rappelant*** son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en Afrique au titre de la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples ;

***Consciente*** du fait que dans la *Déclaration et le Plan d’Action de Grand Baie (Maurice)* l’Organisation de l’Unité Africaine (Union Africaine) a demandé aux Etats membres de “prendre les dispositions nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de la *Déclaration de l’ONU sur les Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique*”;

***Réaffirmant*** l’importance du respect des objectifs et des principes de la *Charte Africaine* pour la promotion et la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales;

***Réaffirmant***l’engagement de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples dans la promotion et la protection des droits des défenseurs des droits de l’homme;

***Reconnaissant*** l’importante contribution des défenseurs des droits de l’homme dans la promotion des droits de l’homme, la démocratie et la primauté du droit en Afrique;

***Rappelant***la Résolution prise lors de la 35ième session ordinaire qui a eu lieu du 21 mai au 4 juin 2004 à Banjul, Gambie par laquelle la Commission Africaine a désigné la Rapporteure Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique ;

***Considérant*** que le mandat de Mme Jainaba Johm en tant que Membre de la Commission Africaine et Rapporteur Spéciale est arrivé à expiration le 21 novembre 2005 ;

***Appréciant***le travail accompli par Mme Jainaba Johm en tant que Rapporteur Spéciale;

***Soulignant***l’importance du travail effectué par la Rapporteur Spéciale eu égard à la recherche de solutions aux problèmes découlant de la protection des défenseurs de droits de l’homme en particulier ;

**DECIDE DE NOMMER** la Commissaire Reine Alapini-Gansou, Rapporteure Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique pour une période de deux ans, à compter du 5 décembre 2005.